

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 88 (2000)
Heft: 1442

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Féminisme et pédo-criminalité

4 Suisse actuelle

La Marche avance

Protection de la maternité

Accords bilatéraux

Travail domestique de santé

6 Monde

Cameroun :

la pauvreté a un visage féminin

Le génocide irakien

Pakistan :

meurtres « pour l'honneur »

9 Dossier

Prostitution :

à vieux métier, nouveau débat

17 Formation

18 Brèves

19 Mots d'elles

20 Société

*Le fantasme de la vierge
et de la putain*

La SAFFA '58 féministe ?

22 Culturelles

Prix pour Carole Roussopoulos

Récits d'Algérie

Un manuel sur les études genre

24 Exposition

*La mode,
entre mensonge et vérité*

Édito



Après plusieurs scandales liés à la pédophilie en Europe, des enquêtes journalistiques (menées par *L'Humanité* et *Le Figaro*, notamment) ont démontré le manque de volonté collective et l'absence de moyens en ce qui concerne la police et la justice lorsqu'il s'agit de faire le nécessaire pour poursuivre les pédo-criminels. Les journalistes français font état d'enquêtes policières rudimentaires et rares. Des avocats affirment que certains procureurs et juges prennent le parti de l'abuseur dénoncé de façon systématique. Et le nombre de dossiers classés sans suite et de non-lieux pour insuffisance de preuves alarme les associations de défense des droits des mineurs. Ici, en Suisse, les groupes protégeant les droits des enfants déplorent un contexte similaire.

Si, aujourd'hui, on parle davantage de la pédophilie et de l'inceste – bien qu'insuffisamment – qu'il y a 30 ans, ce n'est peut-être pas sans liens avec l'émancipation féminine. Il n'est pas si loin le temps où le viol conjugal n'avait pas de nom, où les femmes étaient considérées comme mineures et, parallèlement, où l'inceste était totalement passé sous silence. En soulevant la question de l'exploitation du corps des femmes par les hommes, la révolution féministe n'aurait-elle pas contribué à briser l'omertà entourant la problématique des abus sexuels commis sur les enfants ?

Plusieurs analogies caractérisent l'exploitation sexuelle dont les enfants et les femmes sont respectivement victimes. La

plus importante est probablement celle relative au caractère *genre* des deux phénomènes : tout comme c'est le cas pour les auteurs de viols, l'Unesco estime que les pédophiles sont à 90 ou 95 % des hommes (dont une majorité – environ 85 % – ap-

partient à l'entourage proche de l'enfant : famille, voisins, amis...). Autres points communs : la sous-estimation de la gravité des violences sexuelles, ainsi que la difficulté de les dénoncer et de les faire reconnaître comme telles.

Pourquoi cherche-t-on souvent à présenter l'exploitation des enfants et des femmes comme étant des faits divers isolés, et non pas comme des conséquences découlant d'un système établi ? Peut-être parce qu'admettre des injustices imputables à des facteurs culturels (plutôt qu'individuels) implique de sérieuses remises en cause de la société dans laquelle nous vivons. En ce qui concerne les femmes, parce que les injustices étaient telles, et malgré l'ampleur de la tâche, elles ont entrepris de défendre elles-mêmes leurs droits. Évidemment, on ne peut exiger la même chose des principaux concernés lorsqu'il s'agit de pédophilie. C'est pourquoi les adultes, eux, peuvent et se doivent de réagir. En raison de l'expérience féminine (à la fois comme victimes et combattantes), ne pourrait-on pas imaginer que davantage de femmes en politique et dans les systèmes judiciaire et policier feraient de la lutte contre la pédo-criminalité une réelle priorité ?

Andrée-Marie Dussault

Avertissement

Compte tenu des différentes sensibilités, au sein de la rédaction, à l'égard de la féminisation des noms, de l'accord des adjectifs et des participes, chaque rédactrice de FS rédige selon ses convictions en la matière, sauf exigences particulières de leurs interlocutrices.

Prochain délai de rédaction

Mercredi 10 mai 2000

Couverture

© Interfoto